**MOTS CLÉS :** développement économique, insertion par l'activité économique, création d'activité

PROFESSION BANLIEUE


| | |
|---|---|
| *Contexte* | *1* |
| *Principes et fonctionnement* | *1* |
| *Histoire* | *2* |
| *Activité* | *2* |
| *Perspectives* | *6* |
| *Fiche synthétique* | *7* |


• ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

# LES MICROCRÉDITS AU SERVICE DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

L'Adie, association reconnue d'utilité publique créée en 1989, a adapté pour la France un microcrédit à destination des entrepreneurs qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Au-delà du financement, l'association se préoccupe aussi de l'accompagnement de ces microprojets qui constituent souvent une des seules opportunités d'emploi de petits entrepreneurs issus des quartiers populaires et exclus du marché du travail.

## CONTEXTE

Depuis décembre 2014, l'Association pour le droit à l'initiative économique de Seine-Saint-Denis (Adie 93) s'est installée à La Plaine-Saint-Denis, rue de la Montjoie, sur deux étages d'un bâtiment flambant neuf dont les travaux ont été en partie financés par la Fondation Bnp Paribas dans le cadre de son « Projet banlieue[1] ». Cette nouvelle antenne de proximité de l'association pour l'ouest de la Seine-Saint-Denis est dédiée au microcrédit accompagné et au dispositif CréaJeunes[2].

À la tête de l'équipe, Safia Tami, déléguée territoriale pour la Seine-Saint-Denis ouest de l'Adie, embauchée en 2007 pour mettre en place le dispositif CréaJeunes, n'est pas peu fière d'annoncer que l'agence dyonisienne est un peu *« la vitrine de l'Adie en Île-de-France »* en ce qu'elle porte et met en œuvre tous les dispositifs existant au sein du réseau national de l'Adie, à l'exception des outils spécifiques développés en zone rurale : accompagnements spécifiques femmes, jeunes, gens du voyage, communauté africaine… *« Nous sommes le laboratoire d'idées de l'Adie. Si quelque chose marche ici, on le développe ailleurs »*, plaisante Safia Tami.

Deux agences Adie sont installées sur le territoire ouest de la Seine-Saint-Denis : celle de La Plaine-Saint-Denis (la principale) et celle située à Aubervilliers, créée en 2008, chacune ayant son propre territoire d'intervention. L'agence d'Aubervilliers prend en charge les habitants de La Courneuve et d'Aubervilliers, le site de La Plaine les habitants des autres villes de Plaine Commune.

D'autres antennes sont installées ailleurs dans le département – à Montreuil, Aulnay-sous-Bois et Clichy-sous-Bois – et des permanences à Bobigny, Noisy-le-Grand, Pantin, Romainville et Saint-Ouen.

## PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Les missions générales de l'Adie reposent sur trois axes : financement, accompagnement et contribution à l'environnement institutionnel du microcrédit :

- Le cœur de métier de l'Adie est de prêter de l'argent à des micro-entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire, particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima

sociaux. Pour ce faire, l'association contracte des prêts auprès des banques et les redistribue sous forme de microcrédits à ce public auquel les banques ne veulent pas prêter, parce qu'il est réputé non solvable d'une part, que les petits crédits leur coûtent cher et rapportent peu, d'autre part ;

- La deuxième mission de l'Adie, indissociable de la première, consiste en l'accompagnement de ces micro-entrepreneurs avant et pendant la durée du crédit et, autant que possible, après – mais plus difficilement, le lien avec la structure étant alors souvent rompu par les personnes concernées. Il s'agit de faire en sorte que le financement proposé par l'Adie leur soit pleinement fructueux, leur permette de mettre en place une activité et de la pérenniser ;

- La dernière mission de l'Adie, enfin, est une mission de *lobbying*, de plaidoyer dans le paysage institutionnel, afin de *« faire bouger les lignes réglementaires »* du microcrédit ou du micro-entrepreneuriat. Les dirigeants de l'Adie – Maria Novak, sa fondatrice, en tête – ont en particulier été de fervents défenseurs du statut d'auto-entrepreneur[3].

*« Contrairement au système bancaire classique, à l'Adie, nous misons sur la confiance »,* pose Safia Tami. *« Le microcrédit n'est jamais "sec", il y a toujours un accompagnement spécifique, un suivi social, fiscal, comptable. Notre but est vraiment d'être un palliatif du système bancaire pour les personnes qui ne parviendraient pas à obtenir un prêt auprès d'agences bancaires traditionnelles. Nous faisons en sorte de tirer les personnes vers le haut, afin qu'elles aient, à terme, accès au crédit classique et que leur entreprise devienne autonome. Lorsque nous voyons qu'une personne doit couper le cordon avec l'Adie parce que ses revenus sont devenus suffisants pour être éligibles au prêt bancaire, nous devenons des facilitateurs auprès des banques partenaires »,* présente la déléguée territoriale.

Quatre grandes campagnes nationales ponctuent l'année de l'Adie :
– en février, la semaine du microcrédit, campagne phare, ciblée sur le cœur de métier de l'association ;
– en mars, la campagne sur l'entrepreneuriat au féminin, où l'accent est mis sur les porteuses de projet du territoire, et elles sont nombreuses (près de 45 %) ;
– en juin, la campagne en direction des auto-entrepreneurs, « Créez votre boîte près de chez vous » ;
– en octobre, la campagne « Il n'y a pas d'âge pour créer sa boîte », semaine dont la vocation est d'informer jeunes et seniors (à partir de 45 ans) sur la création d'entreprise.

## HISTOIRE

L'Adie a été créée en 1989 par Maria Nowak, économiste, spécialiste de l'économie rurale et de l'Afrique ayant travaillé plusieurs années à la Caisse centrale de coopération économique, puis à son avatar, l'Agence française de développement en Afrique. Après sa rencontre dans les années 1980 avec le professeur d'université bangladais Muhammad Yunus[4], fondateur de la banque de microcrédit Grameen Bank en 1976, pour laquelle ce dernier se verra décerner le Prix Nobel de la Paix en 2006, Maria Nowak décide de s'inspirer de ce modèle pour que les exclus de l'emploi puissent avoir une chance de créer leur propre activité économique. Elle lance alors l'Adie, qu'elle présidera jusqu'en 2011, avant de céder la place à Catherine Barbaroux, présidente jusqu'en 2016. À 81 ans, la fondatrice reste néanmoins très présente dans l'association et préside le Réseau européen du microcrédit (Rem) qui a vu le jour en 2003.
Venant diversifier le métier premier de l'association, plusieurs dispositifs sont mis sur pied au sein de l'Adie, au fil du temps et au gré de l'identification de problématiques ou de publics spécifiques. *« CréaJeunes, dispositif lancé en 2007, est par exemple né des débats et réflexions qui ont fait suite aux révoltes des quartiers populaires de 2005 »,* illustre Safia Tami. Aujourd'hui, l'Adie est toujours dans cette logique d'adapter ses propositions aux publics qui en ont le plus besoin : *« Actuellement, une réflexion est en cours avec l'association Singa France[5], dont la vocation est d'accompagner les réfugiés dans leur intégration socio-économique, pour voir ce que nous pourrions mettre en place (création d'activité, scolarisation, logement) pour les personnes réfugiées en France. »*
Une des forces de l'Adie réside également dans son travail institutionnel, qui a fait aboutir quelques changements légaux : en premier lieu, le dispositif d'activité économique réduite à fin d'insertion[6], mis en place avec l'Urssaf, qui permet à des personnes qui ont déjà eu une activité salariée mais très précaire, et ne dépassant pas un certain seuil de chiffre d'affaires, de s'immatriculer sous un régime spécifique afin de pouvoir continuer à bénéficier du régime général de la Sécurité sociale.
*« Cet article de loi a vraiment vu le jour grâce à l'Adie. Le but était à la fois de casser la dynamique de travail au noir, parce qu'on sait que l'activité existe, afin de l'officialiser et de la faire entrer dans un cadre permettant à ces personnes – les femmes en particulier – de garder une couverture sociale. Mais il s'agit aussi d'une reconnaissance : la personne peut dire qu'elle est déclarée, qu'elle est sous convention, etc. Ce dispositif a été pérennisé »,* précise Safia Tami.

## ACTIVITÉ

### *Deux types de microcrédit et une assurance*

L'Adie propose deux dispositifs de microcrédit :

- Le Microcrédit pour l'emploi indépendant (Mcei) propose un financement aux personnes qui souhaitent développer leur entreprise ; les microcrédits de l'Adie peuvent dans ce cas aller jusqu'à 10 000 euros, complétés éventuellement par un prêt d'honneur à taux 0 % (jusqu'à 3 000 euros de

primes, au montant variable selon les régions[7]), ou d'un prêt Nouvel accompagnement à la création et la reprise d'entreprise (Nacre), dispositif d'État proposant une avance personnelle pour consolider les fonds propres de l'entreprise, sans intérêt, pouvant aller de 1 000 à 8 000 euros selon le montant total du crédit, remboursables dans un délai maximal de cinq ans ;

### Le microcrédit professionnel

- Montant d'emprunt maximum : **10 000 €**
- Durée de remboursement maximum : **48 mois**
- Taux d'intérêt : **6,38 %** ou **7,17 %**
- Contribution de solidarité : 5 % du montant octroyé
- **Caution solidaire** sur le microcrédit
- **Financement possible à 0 %** de l'Adie ou de Nacre
- Plan de financement n'excédant pas **20 000 €**

| Secteurs d'activité | |
|---|---|
| Arts, culture et loisirs | 2 % |
| Transport | 3 % |
| Agriculture | 5 % |
| Artisanat | 6 % |
| Restauration-hôtellerie | 8 % |
| Bâtiment | 9 % |
| Commerce ambulant | 19 % |
| Commerce sédentaire | 22 % |
| Services | 26 % |

*Source : Adie 2014.*
*(Nota : Montant moyen du microcrédit : 3 852 euros ; durée moyenne du crédit : 26 mois.)*

- Le Microcrédit pour l'emploi salarié (Mces) a pour finalité de favoriser le retour à l'emploi salarié en finançant l'achat, la réparation ou la location d'un véhicule, le permis de conduire (permis B ou poids lourd), un déménagement, une formation professionnelle, ou toute autre dépense qui puisse permettre à la personne en bénéficiant de se maintenir dans un emploi salarié ou d'accéder à un emploi de ce type.

Outre ces deux systèmes de microcrédit, à partir de 2007, l'Adie, constatant que nombre de ses entrepreneurs démarraient leur activité sans assurance professionnelle, a également mis en place une offre de micro-assurance[8]. Résultat d'un partenariat entre plusieurs assureurs et l'Adie nationale, les quatre produits de micro-assurance proposés par l'association sont ainsi conçus et calibrés pour son public d'entrepreneurs : la micro-assurance responsabilité civile professionnelle, minimum indispensable (120 euros par an), ou des micro-assurances multirisques professionnels comprenant en plus la protection du patrimoine professionnel, du véhicule, l'arrêt de l'activité (allant de 200 à 300 euros par an).

## *Conditions d'accès aux microcrédits Adie*

Pour avoir accès aux microcrédits proposés par l'Adie, plusieurs critères ont été établis par l'association : la personne ne doit pas être éligible au crédit bancaire, mais ne pas faire pour autant l'objet d'une interdiction bancaire ou d'un plan de surendettement ; les besoins en financement ne doivent pas être trop importants, puisque le coût global du projet ne doit pas excéder 20 000 euros, sur lesquels l'Adie ne participera qu'à hauteur de 10 000 euros au plus ; enfin, le secteur d'activité visé par le micro-entrepreneur doit être légal. La demande de financement doit par ailleurs concerner une création d'activité ou venir appuyer le renforcement d'une activité créée depuis moins de cinq ans.

En réalité, le prêt moyen se situe entre 3 000 et 4 000 euros, la grande majorité des emprunteurs démarrant avec des sommes modestes. Sur l'ensemble du réseau Adie, la moyenne d'emprunt s'élève plutôt à 5 000 euros en moyenne, ce qui reste bien inférieur aux moyennes des niveaux d'emprunt d'Initiatives 93, par exemple, de plus de 10 000 euros, le public des deux structures se différenciant par le fait que les personnes s'adressant à Initiatives doivent être éligibles au prêt bancaire.

Les taux d'intérêt pratiqués par l'association sont calés sur les taux bancaires : pour les prêts les plus élevés (dépassant de plus de 6 000 euros les 10 000 euros déblocables par l'Adie), au 1er juillet 2016, le taux est de 6,77 %, et de 7,61 % pour les prêts inférieurs, soit le niveau des taux d'emprunt bancaire additionné d'une marge pour l'association. *« Mais le microcrédit, dans le monde, ce sont des taux d'intérêt de 25 % au minimum ! »,* souligne Safia Tami. Le fruit des intérêts ne représente que 20 % des ressources de l'Adie, ce qui laisse l'association largement dépendante des subventions institutionnelles et des financements privés.

En pratique, le montage d'un prêt à l'Adie se présente le plus souvent comme suit :

- Pour le public adulte, c'est la règle du « deux tiers – un tiers » qui prévaut : sur un prêt de 6 000 euros, par exemple, deux tiers, soit 4 000 euros, seront débloqués par l'Adie à un taux d'emprunt de 7,61 %, le troisième tiers prendra la forme d'un prêt d'honneur à taux zéro en complément ;

- Pour le public jeune (moins de 32 ans), un dispositif spécifique[9] est prévu, selon la règle du « 50/50 » : sur un même montant d'emprunt de 6 000 euros, les jeunes ont accès à la moitié du prêt, soit 3 000 euros, à un taux d'intérêt de 7,61 %, et à l'autre moitié sous forme d'un prêt à taux zéro.

L'Adie ne demande pas d'apport personnel à l'emprunteur – ce qui serait de toute façon inadapté à son public modeste. En revanche, elle lui demande de trouver dans son entourage une personne qui se porte garante sur la partie du prêt avec intérêt, l'association faisant néanmoins en sorte que cette condition ne bloque pas totalement l'accès au crédit. *« Si le projet est intéressant, si la personne est fiable, si elle a fait l'effort de chercher mais que la caution représente un frein, on s'adapte »,* souligne Safia Tami. Deux raisons à cette demande de garant : la première est évidemment financière ; si l'emprunteur se trouve en difficulté, une autre personne peut ainsi être sollicitée. Par ailleurs, demander un garant est aussi un moyen de s'assurer que, dans l'entourage du micro-entrepreneur, certains croient en son projet et sont prêts à le soutenir si nécessaire. Depuis 2016, une autre solution, « l'apport en garantie », a par ailleurs été mise en place pour les personnes isolées qui n'ont pas de caution, mais qui disposent d'un peu d'épargne. Il prend la forme d'un compte à terme[10] (Cat) dont les conditions sont les mêmes pour tous les emprunteurs Adie : 25 % du mon-

tant du Mcei ou du Mces sont déposés sur un Cat, le compte d'épargne solidaire, ouvert au nom du client auprès de la Caisse solidaire[11]. La durée d'engagement est de 60 mois et le compte est rémunéré à hauteur de 0,57 % par an.

## *Trois critères principaux de sélection des emprunteurs*

À la différence d'une banque traditionnelle, l'Adie a élaboré des critères de sélection équilibrant dimensions humaine et économique pour sélectionner les porteurs de projet qu'elle soutiendra financièrement :

- En tout premier lieu pèsent la motivation de la personne, ses compétences, son expérience. *« On accorde beaucoup d'importance à découvrir et comprendre le parcours de la personne, ce qu'elle a fait auparavant, quelle est sa capacité de rebond… Nombre de personnes qui viennent nous voir ont par exemple une expérience dans l'économie informelle, ce qui démontre souvent une réelle capacité à entreprendre »,* explique Lorraine Vincenot, responsable du dispositif de l'Adie, CréaJeunes, pour la Seine-Saint-Denis ;

- Ensuite entrent évidemment en ligne de compte le projet lui-même, son potentiel, son implantation, le chiffre d'affaires prévisionnel, etc. Généralement, si l'état d'avancement du projet n'en est qu'au stade de l'idée, c'est-à-dire insuffisamment avancé pour que l'Adie accorde un financement, la personne sera orientée dès le premier contact téléphonique, et avant même tout rendez-vous, soit vers une proposition de formation (qui peut aller de l'alphabétisation à la formation juridique), soit vers un partenaire local qui pourra l'aider à finaliser son projet (le service d'amorçage de projets de Cités-Lab, La Miel) ou leur donnera directement le numéro de guichet unique qui existe sur le territoire de Plaine Commune, par exemple. En revanche, si, lors de la première évaluation, le projet apparaît suffisamment mûr, la personne rencontrera un conseiller Adie qui analysera ce projet en détails et élaborera l'éventuelle offre de prêt et d'accompagnement ;

- Enfin intervient la question de la capacité de remboursement de la personne : pour la déterminer, le conseiller Adie prend en compte le budget et les revenus de la personne au moment du rendez-vous, sans qu'elle ne dégage encore le moindre revenu de l'activité qu'elle doit lancer grâce au prêt (par exemple, le Rsa diminué des charges habituelles de la personne et du remboursement éventuel). En optant pour cette évaluation pessimiste, l'Adie met à plat *« les marges de manœuvre possibles ».*

Ces critères de sélection se complètent d'outils assez classiques proches de ceux des banques : tableau de remboursement, évaluation par *scoring* (bonne confiance envers le créateur, fichage bancaire ou non – auquel cas l'association peut en demander la levée –, possibilité de caution ou pas, qualité du projet…), etc. Une fois la personne rencontrée et ces outils renseignés, la décision d'accorder ou pas le prêt est prise collégialement lors d'un comité de crédit présidé par un bénévole ou par délégation de décision de la déléguée territoriale. La durée de remboursement du prêt est variable mais ne peut excéder 48 mois. Ce délai est modulé en fonction du montant du prêt et des capacités de remboursement de la personne, au cas par cas. L'idée étant de *« ne pas asphyxier la personne avec une charge supplémentaire ». « Dans leur grande majorité, les gens remboursent,* tient à préciser Safia Tami. *En moyenne, on est sur un taux d'impayés inférieur à 4 %, sur le territoire. S'ils ne paient pas, on les appelle pour savoir ce qu'il se passe, pour chercher ensemble des solutions si l'activité n'a pas décollé, etc. On les rappelle en tout cas toujours à leur engagement. »* Une large partie du travail des conseillers consiste ainsi à rester en contact avec les emprunteurs pour les suivre dans la durée. Ils sont épaulés pour cela par une équipe de bénévoles dédiés au portefeuille de chaque conseiller.
Ce travail de l'Adie en matière de microcrédit accompagné et la diversité des publics auxquels elle s'adresse explique la durée relativement longue de formation des bénévoles (trois mois), généralement en charge de l'accompagnement – les salariés s'occupant prioritairement de la partie financière.

## *Le public de l'Adie 93*

La mission première de l'Adie, en particulier en Seine-Saint-Denis, est bien de s'adresser à un public précaire. Sur le territoire ouest du 93, l'Adie travaille en direction de publics spécifiques et divers, le plus souvent en partenariat avec des associations locales : des populations migrantes venant notamment d'Afrique subsaharienne, avec le réseau Grdr Migration-Citoyenneté-Développement[12] ; auprès des jeunes, des gens du voyage, des femmes également, pour lesquelles l'Adie a développé un accompagnement dédié. *« Pour notre campagne femmes,* décrit Safia Tami, *la première semaine de novembre de chaque année, nous travaillons beaucoup avec Force Femmes[13] et avec le Comité départemental du droit de femmes ; notre but est de favoriser la mise en œuvre du droit des femmes à créer une activité économique. Elles sont souvent seules, avec plusieurs enfants à charge, très éloignées de l'emploi. La création d'activité est souvent la seule solution pour elles, mais encore faut-il qu'elles puissent se lancer. Au-delà du microcrédit, cet accompagnement consiste principalement en de la mise en réseau, car il s'agit pour elles de développer une activité en plus d'autres bouts d'activités qu'elles ont déjà (ménages, services à la personnes, emplois précaires…). »*
Selon le rapport d'activité de l'Adie 93, sur le premier semestre 2015, d'une manière générale, le public de l'Adie 93 est un public déjà très populaire dont la précarité est allée crescendo avec la crise.
*« La grande majorité des personnes qui viennent nous voir souhaitent en réalité créer leur propre emploi »,* explique Lorraine Vincenot. En moyenne, un entrepreneur de l'Adie crée 1,2 emploi, c'est-à-dire le sien, ainsi que, de temps en temps, un autre emploi.

Les femmes sont bien présentes parmi les micro-entrepreneurs aidés par l'association. En Seine-Saint-Denis, elles représentent 41 % des chefs d'entreprise financés au premier semestre 2015.
Les jeunes eux aussi prennent une large part, de même que les seniors, soit deux catégories d'âge considérées au niveau national comme étant les plus en difficulté face à l'emploi. Ainsi, 37 % des créateurs soutenus par l'Adie 93 sont des jeunes de moins de 30 ans et des personnes de plus de 50 ans. Par ailleurs, une grande majorité des personnes accompagnées par l'Adie 93 sont d'un niveau de qualification très faible. Une part importante de créateurs d'entreprise, soit 40 %, savent juste lire, écrire et compter. Mais 10 % sont totalement illettrés.
En outre, 51 % des micro-entrepreneurs du 93 financés par l'association sont allocataires d'un revenu social, dont, à 43 %, du Rsa.
Les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent pour leur part 40 % des créateurs d'entreprise de l'Adie 93.
La moitié des activités lancées grâce au soutien de l'association concerne le commerce, activité peu exigeante en formation initiale et en capital de départ. Viennent ensuite les activités de service (20 %), puis de transport (10 % des activités créées).

**Niveau de formation des publics acccompagnés.**

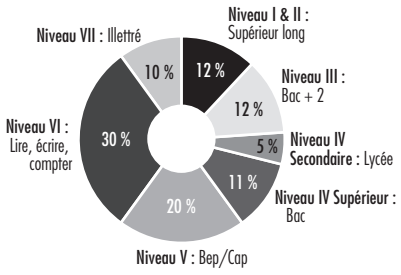


**Situation professionnelle des publics acccompagnés.**

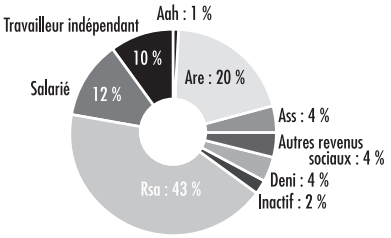


Aah : allocation adulte handicapé Are : allocation d'aide au retour à l'emploi
Ass : allocation spécifique de solidarité Deni : demandeur d'emploi non indemnisé
Rsa : revenu de solidarité active

**Répartition des publics par zone d'habitation**

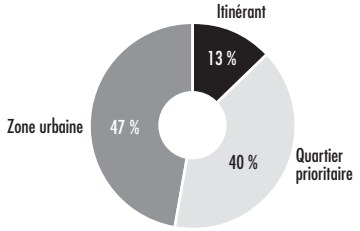


*Source : rapport d'activité Adie, 9 juin 2015.*

Concernant spécifiquement les territoires des deux antennes ouest du 93, les femmes y sont davantage sur des activités de services à la personne, de petit commerce (vente de bazin[14], de poisson séché…), *« c'est-à-dire les activités qu'elles connaissent, qu'elles pratiquaient dans leur pays et qu'elles transposent en arrivant en France, pour avoir des revenus, bien sûr, mais aussi pour ne pas être déconnectées de leur pays »,* explique Safia Tami.
Chez les jeunes, les projets peuvent être plus variés et originaux : ayant davantage le réflexe Internet et réseaux sociaux, ils adossent souvent à leur activité un site marchand.
Tous publics confondus, les activités traditionnelles (bâtiment, nettoyage industriel, esthétique) sont également bien représentées, tandis que de nouvelles se développent fortement comme le transport aux particuliers, notamment par exemple avec la plateforme Uber.
Les vendeurs de marché, petits marchands ambulants, public d'origine de l'Adie, gardent également toute l'attention de l'association, qui tente de travailler toujours plus avec les placiers afin que le lien se fasse mieux avec les marchands.
De même, l'association mène un travail important en faveur de la régularisation des travailleurs informels : *« Ne nous voilons pas la face,* tient à souligner Safia Tami, *la personne qui vient nous voir en disant qu'elle a envie d'officialiser et de formaliser son activité est quelqu'un sur qui l'Adie peut miser : elle a déjà testé son activité, elle a déjà un portefeuille clients, elle a de l'expérience… Finalement, d'ailleurs, en dehors des jeunes sans expérience, fraîchement diplômés, c'est rare que les personnes qui viennent nous voir partent totalement de zéro. »*

## *Les prescripteurs*

Au-delà de la répartition par origine du contact, présentée dans le rapport d'activité de l'Adie 93 (*graphique ci-contre*), sur la Seine-Saint-Denis ouest, l'Adie a deux portefeuilles aux profils spécifiques, y compris dans la manière dont ils se dirigent vers l'association. *« S'agissant des gens du voyage et des personnes d'origine africaine, dans 60 % des cas, ils s'adressent à nous par le bouche-à-oreille »,* reconnaît Safia Tami. Les conseillers sont par ailleurs identifiés de manière très personnalisée, ce qui brouille le découpage territorial de l'association : *« Mon collègue d'Aubervilliers, Moussa Niang, peut recevoir des femmes venues du 78 et qui ne veulent parler qu'à lui, parce que Mme Unetelle a dit à Mme Unetelle que c'était Moussa qu'il fallait rencontrer et personne d'autre. Elles n'iront donc pas à l'antenne la plus proche de chez elles, mais à Aubervilliers voir Moussa, qui reçoit de ce fait des gens de toute l'Île-de-France. De même, les gens du voyage sont très attachés à leur conseillère Maria-Isabelle Martinez, chargée de ce portefeuille. Elle reçoit des gens de la France entière. La fonction du conseiller Adie est donc extrêmement personnalisée, basée sur la confiance, pour ces gens qui se débrouillent bien souvent seuls depuis longtemps, sans l'appui d'aucune institution et dans une culture de la méfiance, voire de la défiance à l'égard de tout ce qui ressemble à de l'institutionnel. »*
Pour l'Adie, il s'agit, pour toujours mieux se faire connaître des publics qui en auraient besoin, de démultiplier sa présence et ses partenariats. Sur le premier semestre 2015, les

**Répartition des publics par origine du contact.**

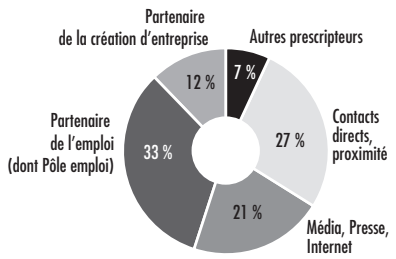


*Source : rapport d'activité Adie, 9 juin 2015.*

prescripteurs se sont répartis comme suit : partenaires de l'emploi (dont Pôle emploi) pour 33 % des personnes qui se sont adressées à l'Adie, les contacts directs pour 27 %, les partenaires de la création d'entreprise pour 12 %, les médias pour 21 %.

Les campagnes annuelles de l'Adie, en direction des femmes, des jeunes et des autres publics, ainsi que la participation à différents salons, à la semaine du microcrédit ou l'organisation de différentes manifestations de mise en réseau favorise bien entendu une meilleure connaissance de l'Adie 93 par ses publics potentiels. Néanmoins, ces événements ne valent que par le renforcement du travail partenarial sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'Adie 93 travaille-t-elle avec tous les acteurs de la Seine-Saint-Denis : Pôle emploi, les communautés d'agglomération – en particulier Plaine Commune –, les CitésLab du département, les municipalités, les associations du territoire (Planet Adam), les autres organismes de la création d'entreprise (Bge, La Miel, Initiatives 93), ainsi que les maisons de quartier, les Plie, les bailleurs sociaux, maisons de l'emploi, chambres des métiers, ainsi que les banques. *« Les banques sont de véritables partenaires, pas seulement parce qu'elles nous financent, mais aussi parce que nous assurons des permanences dans leurs agences pendant nos campagnes pour mieux nous faire connaître, et parce que nous essayons de faciliter l'ouverture de comptes professionnels pour nos clients. Elles nous envoient par ailleurs les personnes dont elles ne veulent pas s'occuper… »*, développe la déléguée territoriale.

L'Adie envisage en outre à court terme de travailler davantage avec les référents sociaux de ces personnes (juge, Ase, bureau de la solidarité du conseil départemental…). Une expérience nouvelle en direction des jeunes sortant de prison est par ailleurs lancée en partenariat avec les Spip, les clubs de prévention spécialisée, les missions locales et la Fondation M6.

## PERSPECTIVES

Les ambitions de l'Adie 93 pour 2016-2017 se portent sur de nouveaux chantiers, déjà amorcés ou prêts à l'être :

– miser sur le développement numérique et être mieux en phase avec les possibilités qu'il propose (outils Adie développés en applications, signature numérique par empreinte…) ;
– assurer une meilleure couverture des risques pour l'Adie et ses porteurs de projet ;
– mener un travail d'évaluation des actions de l'Adie sur la satisfaction de ses entrepreneurs à l'égard des actions et prestations proposées, pour mieux jauger des points de progrès potentiels ;
– améliorer l'accompagnement des bénéficiaires dans la durée, chantier qui passera sans doute par la sollicitation d'un engagement moral d'au moins deux ans des bénévoles de l'association afin de limiter leur volatilité et de renforcer ainsi la confiance des porteurs de projet.

Selon Safia Tami, l'Adie est *« un acteur phare de la cohésion sociale car nous nous occupons de personnes laissées pour compte de la plupart des systèmes économiques et institutionnels. À l'Adie, nous ne mettons pas les gens dans des cases, nous donnons la même chance à tous. On se met au service de gens qui ont envie d'entreprendre et de prendre des risques et auxquels on ne donne pas leur chance dans les systèmes traditionnels. Nous sommes tout autant un acteur phare de l'économie sociale et solidaire, dans ce qu'elle a de plus concret, son ancrage territorial, en prise avec les entrepreneurs. C'est en cela aussi que nous participons au développement économique des quartiers populaires, en permettant à des personnes qui auraient bien du mal à s'insérer autrement de créer leur emploi. Nous essayons d'essaimer cette idée que venir des quartiers, habiter en Zus, être chargé de famille, etc., peut se concilier avec une activité, et ainsi de permettre à ces personnes de s'inscrire dans un processus de rupture d'isolement et de devenir des moteurs de leur propre insertion économique. Nous avons de nombreux entrepreneurs qui ont ouvert un resto, sont devenus traiteurs, ont ouvert une boutique, etc. Toutes ces activités développent concrètement les quartiers. »*

### L'Adie 93 en chiffres

À l'échelle nationale, l'Adie compte aujourd'hui 120 antennes et permanences animées par près de 1 500 bénévoles et 497 salariés, réparties sur tout le territoire. La direction régionale d'Île-de-France est la plus importante et regroupe 160 bénévoles et 47 salariés.

S'agissant spécifiquement de l'Adie 93*, au premier semestre 2015, l'équipe comptait 10 conseillers salariés de l'Adie, 1 responsable conseil dédié au dispositif CréaJeunes, 2 délégués territoriaux et 50 bénévoles au service des créateurs.

Du côté des personnes accueillies, sur les seuls six premiers mois de l'année 2015, 903 personnes ont été reçues et, parmi elles, 266 financées, dont :
– 24 par un microcrédit pour l'emploi salarié,
– 242 par un microcrédit pour l'emploi indépendant, dont 153 pour une création d'entreprise (103 bénéficiaires du Rsa, 98 habitant dans les quartiers prioritaires de la Seine-Saint-Denis).

Au-delà du financement, sur la seule partie accompagnement, 436 personnes ont été reçues pour l'étude de leur projet, 143 personnes ont été accompagnées en amont et 228 personnes accompagnées en post-création. 42 jeunes ont intégré le programme CréaJeunes (dont plus de la moitié habite en quartier prioritaire).

** Données du rapport d'activité de l'Adie 93 au premier semestre 2015.*

Selon les chiffres de l'Adie 93, 92,25 % des prêts contractés en 2014 avaient été remboursés à la fin juin 2015. Et, selon une étude d'impact de l'association réalisée tous les trois ans, en 2013, le taux de pérennité national des entreprises montées grâce à un prêt Adie est de 70 % à deux ans et de 58 % à trois ans. Par ailleurs, 84 % des créateurs à l'échelon national sont insérés professionnellement, ce qui représente plus de 2 000 emplois créés ou maintenus.

Reste que la vie des entreprises des créateurs Adie appelle encore plus de suivi de la part de l'association afin qu'elle puisse mieux évaluer le niveau de chiffre d'affaires qu'ils parviennent à dégager ; car, selon les informations recueillies à partir des déclarations des entrepreneurs, le revenu moyen mensuel dégagé s'élève à environ 800 euros. *« Ce n'est pas encore florissant »,* reconnaît Safia Tami, qui souligne toutefois que, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, l'objectif de l'association est de porter le revenu dégagé à terme à 1 200 ou 1 300 euros nets après trois ans d'activité. ■

■

*Lire le rapport d'activité Adie Île-de-France pour l'année 2015 :*
www.adie.org/sites/default/files/links/ra_idf_2015.pdf.

## NOTES

1. En savoir plus sur https://group. bnpparibas/decouvrez-le-groupe/fondation-bnp-paribassolidarite/
2. Sur le dispositif CréaJeunes, voir la fiche d'expérience de novembre 2016, téléchargeable gratuitement sur le site www.professionbanlieue.org/
3. Statut qui a aussi été vivement critiqué au moment de son lancement en 2009 pour être peu protecteur (pas de droit au chômage, faibles droits à la retraite) et n'être de ce fait qu'un statut précaire ou «pour» précaires (chiffre d'affaires plafonné).
4. Dont les liens avec le monde de la finance sont parfois critiqués – http://cadtm.org/Muhammad-Yunus-Prix-Nobel-de-l
5. https://singa.fr/
6. L'article 20 de la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008, dans le but de favoriser l'intégration sociale par le travail et de diminuer les activités non déclarées, prévoit pour une période temporaire une affiliation au régime général des personnes exerçant une activité économique réduite à fin d'insertion (fabrication et vente de bijoux, petits travaux de couture, rempaillage de chaises, plats préparés à la maison…) et bénéficiant d'un accompagnement, en matière administrative et financière, assuré par une association agréée.
7. Selon Safia Tami, jusqu'en 2016, en Île-de-France, le conseil régional d'Île-de-France a été un appui solide pour les emprunteurs de l'Adie en allouant le plus souvent une subvention pouvant monter jusqu'à 1 800 euros, en complément du prêt de l'Adie.
8. En savoir plus : www.adieconnect.fr/financements/micro-assurance/
9. Le même dispositif doit prochainement être expérimenté auprès d'un public sortant de prison.
10. Un compte à terme (ou dépôt à terme) est un compte sur lequel les sommes déposées sont bloquées pendant une période donnée contre une rémunération prévue lors de la souscription.
11. La Caisse solidaire est un établissement de crédit spécialisé, agréé entreprise solidaire d'utilité sociale (www.caisse-solidaire.fr).
12. Ce réseau associatif mène de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes migrantes : entrepreneuriat, accès aux droits des personnes âgées, accompagnement des primo-arrivants, éducation à la citoyenneté mondiale… Le Grdr agit localement aussi pour favoriser le renforcement des capacités et la reconnaissance des acteurs associatifs de son réseau, la mutualisation des bonnes pratiques, la production d'outils, de connaissances, et mène également des campagnes de plaidoyer en faveur des mobilités humaines. www.grdr.org/
13. L'association Force Femmes a été créée en 2005 par des femmes cheffes d'entreprise qui souhaitaient s'engager en faveur de l'emploi, notamment des femmes de plus de 45 ans. www.forcefemmes.com/
14. Tissu africain damassé.

*Pour prendre contact avec l'Adie et faire une demande de microcrédit : appeler le 0969 328 110 (non surtaxé) ou se rendre dans une des antennes ou permanences de l'Association.*

## Antennes et permanences de l'Adie en Seine-Saint-Denis

### Les antennes

*Site CréaJeunes*
*2, rue de la Montjoie*
*93210 La Plaine-Saint-Denis*

*35, rue du Moutier*
*93300 Aubervilliers*

*90, av. Anatole-France*
*93600 Aulnay-sous-Bois*

*2, allée de Coubron*
*93390 Clichy-sous-Bois*

*47, bd Chanzy*
*93100 Montreuil*

### Les permanences

*Pôle emploi*
*52-58, av. Jean-Jaurès*
*93000 Bobigny*

*Pôle emploi*
*7, rue Kleber*
*93100 Montreuil*

*Ddee – Hôtel de ville*
*Place de la Libération*
*93160 Noisy-le-Grand*

*Mdee*
*7, rue de la Liberté*
*93500 Pantin*

*Pôle emploi*
*29, bd Henri-Barbusse*
*93230 Romainville*

*Pôle emploi*
*44, av. du Capitaine-Glarner*
*93400 Saint-Ouen*

## Fiche synthétique

*Statut juridique :* Association loi 1901.

*Création :* 1989, par Maria Nowak, sur l'exemple de la Grameen Bank de Muhamad Yunus.

*Localisation :* 11 antennes et permanences en Seine-Saint-Denis ; des directions régionales sur tout le territoire français.

*Activité :* Deux types de microcrédit, celui pour « pour l'emploi indépendant » (Mcei), destiné aux personnes qui souhaitent développer leur entreprise, de 10 000 euros maximum, pour des projets n'excédant pas 20 000 euros de budget ; et celui « pour l'emploi salarié » (Mces), qui souhaite favoriser le retour à l'emploi salarié d'une personne en finançant par exemple l'achat, la réparation ou la location d'un véhicule.

*Public :* Personnes très éloignées de l'emploi et du système bancaire (près de la moitié des personnes s'adressant à l'Adie sont allocataires du Rsa, 40 % savent juste lire, écrire et compter, 40 % habitent en quartiers prioritaires de la politique de la ville).

*Moyens humains :* Les équipes Adie 93 sont constituées de 10 conseillers salariés, 1 responsable conseil sur le dispositif CréaJeunes, 2 délégués territoriaux et 50 bénévoles au service des créateurs.

*Volume d'activité :* Sur les six premiers mois de l'année 2015, 903 personnes avaient été reçues à l'Adie 93 et, parmi elles, 266 financées.

92,25 % des prêts octroyés par l'Adie 93 avaient été remboursés à la fin juin 2015.

Le taux de pérennité national des entreprises montées grâce à un prêt Adie est de 70 % à deux ans, et de 58 % à trois ans.

*Partenaires :* Tous les partenaires de l'emploi et de l'accompagnement de projet en Seine-Saint-Denis (Pôle emploi, communautés d'agglomération, municipalités, CitésLab du département, La Miel, Bge, Initiatives 93, associations, Planet Adam, maisons de quartier, Plie, bailleurs sociaux, maisons de l'emploi, chambres des métiers) et les banques.

Cette fiche d'expérience a été rédigée à partir des éléments d'un entretien avec **Safia Tami**, déléguée territoriale Adie pour la Seine-Saint-Denis ouest, le 27 octobre 2015 ; de l'intervention de **Lorraine Vincenot**, responsable du dispositif CréaJeunes pour la Seine-Saint-Denis, le 20 mars 2015, dans le cadre d'un cycle de qualification organisé par Profession Banlieue sur le thème du développement économique des quartiers populaires ; et de celle d'**Héloïse Sanz Ramos**, conseillère Adie, le 15 mars 2016, dans le cadre des Ateliers de Profession Banlieue sur le thème de la création d'activité dans les quartiers.

***Textes : Stéphanie Barzasi***
***Maquette et mise en pages : Claire Péraro***

***Cette fiche expérience est également publiée dans l'ouvrage***
**Le Développement économique des quartiers populaires.**
**De l'approche globale à l'action locale,**
***coll. Les Cahiers, décembre 2016.***

CENTRE DE RESSOURCES
15, rue Catulienne – 93200 Saint-Denis
www.professionbanlieue.org